

Actions Territoriales

Conseil Exécutif du 27 janvier 2012

DÉLIBÉRATION N°19/2012

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
À LA FONDATION CANADIENNE RONALD MC DONALD HOUSE
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 56 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2011 ;
- VU** la demande de la Fondation en date du 28 novembre 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder à la Fondation Canadienne Ronald Mc Donald House Newfoundland and Labrador une subvention de 10 000 € au titre de 2012.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2012 – Programme Subvention - Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 42.

ARTICLE 3 : Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,



Stéphane ARTANO

